

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance
- **Code du produit** 1801/40
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Agents de démoulage
Only for industrial use.
- **Utilisations déconseillées** travaux à domicile (bricolage)
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
KECK-CHIMIE
Zone-Industrielle B.P.6
F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**
Département sécurité du produit
e-mail: sdb@keck-chemie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1A H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dilaurate de dibutylétain
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance

(suite de la page 1)

· **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

CAS: 63148-62-9	polydiméthylsiloxane	10-<25%
	polydiméthylsiloxane	10-<25%
CAS: 541-02-6 EINECS: 208-764-9 Reg.nr.: 01-2119511367-43	Decamethylcyclopentasiloxane	3-<5%

· **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 77-58-7 EINECS: 201-039-8 Reg.nr.: 01-2119496068-27-XXXX	dilaurate de dibutylétain  Muta. 2, H341; Repr. 1A, H360; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	≤ 0,5%
CAS: 107-46-0 EINECS: 203-492-7 Reg.nr.: 01-2119496108-31-XXXX	hexaméthylidisiloxane  Flam. Liq. 2, H225; Aquatic Acute 1, H400	≤ 0,2%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	< 0,1%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance

(suite de la page 2)

- **après inhalation :**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche.
Demander conseil à un médecin.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir
Never give anything by mouth to an unconscious person.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestations allergiques
- **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Sous-produits de combustion incomplète.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
aldéhydes
dioxyde de silicium
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
Porter un vêtement personnel de protection
Mettre les personnes en sécurité.
Veiller à une aération suffisante
Eviter le contact avec le produit déversé.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance

(suite de la page 3)

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

For large amounts: Pump off product.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Éviter le dégagement d'aérosols.

N'exécuter les procédures de transvasement que dans des stations possédant un système d'aspiration

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Éviter le contact avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Porter des chaussures à semelles conductrices

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Additional advices: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger contre le gel.

Stocker au frais

· **Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C**

· **Classe de stockage :**

6.1D (Non-combustible substance of acute toxicity category 3 or non-combustible substance that produces chronic effects)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance

(suite de la page 4)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
<http://www.sehsc.com/science.asp>
Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Éviter le contact avec la peau.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Protection respiratoire :**
Filtre A/P2.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
Protective gloves should be replaced at first signs of wear.
- **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Caoutchouc nitrile
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Gants en tissu épais
Gants en cuir
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance

(suite de la page 5)

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme : liquide

Couleur : blanc

· Odeur : légère

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion : ~ 0 °C

(eau)

Point d'ébullition : 66 °C

· Point d'éclair : non applicable

· Température d'inflammation : 410 °C
non applicable

· Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité à 20 °C: 0,983 g/cm³

· Densité relative. Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

· Teneur en solvants :

solvants organiques 0,1 %

eau : 71,2 %

Teneur en substances solides : 28,7 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit **Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance**

(suite de la page 6)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Protéger contre le gel.
Peut se décomposer lentement en cas de réchauffement local au - dessus de 150 °C
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** température: > 150 °C
- **10.5 Matières incompatibles:** lessives alcalines
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Possibilité de fission de petites quantités d'aldéhyde formique

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

Oral	DL ₅₀ Toxicité aiguë, par voie orale:	500 - 2000 mg/kg (rattus, rat)
Dermique	DL ₅₀ Toxicité aiguë: par voie cutanée:	> 1000 mg/kg (lapin)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	DL ₅₀ Toxicité aiguë, par voie orale:	1193 mg/kg (rattus, rat)
Dermique	DL ₅₀ Toxicité aiguë: par voie cutanée:	4115 mg/kg (rattus, rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **des yeux :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Sensibilisation :**
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Irritant
Le produit peut libérer des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont classées comme "suspectes d'effet cancérigène", toxiques par inhalation et irritantes pour les yeux et le système respiratoire. Les valeurs limites d'exposition doivent être strictement respectées.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition unique:**
Les données disponibles ne suffisent pas pour une évaluation.
- **Sensibilisation** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Toxicité par administration répétée**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
toxique pour la reproduction.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Repr. 1A
- **mutagénicité des cellules germinales** Pas de données disponibles sur les propriétés mutagènes.
- **cancérogénicité** Pas de données disponibles pour un effet cancérigène.
- **toxicité pour la reproduction** Aucune donnée concernant la toxicité pour la reproduction n'est disponible.
- **Toxicité pour le développement** Aucune donnée concernant la toxicité pour la reproduction n'est disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance

(suite de la page 7)

*⁸ Etudes menées sur un produit comparable.

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

CE ₅₀ -Toxicité sur les daphnies	2,28 mg/l (grande daphnie (<i>Daphnia magna</i>))
Toxicité pour les poissons	2 mg/l (fish (not specified))

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

CE ₅₀ -Toxicité sur les daphnies	1,5 mg/l (grande daphnie (<i>Daphnia magna</i>))
CE ₅₀ -Toxicité pour les poissons	1,3 mg/l (rainbow trout (<i>Salmo gairdneri</i>)) (96 h)
CL ₅₀ -Toxicité pour les poissons	2,18 mg/l (truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) (96 h)
EC ₅₀	0,067 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72 h)
ErC ₅₀ -Toxicity for algae (growth inhibition)	0,11 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72 h)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

DOC Die-Away Test	≈ 90 % (boue activée) (OECD 302 B; Zahn-Wellens-Test) S 3509
-------------------	---

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Eau:
entièrement miscible

· Facteur de bioconcentration (FBC):

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Facteur de bioconcentration (FBC):	6,95 (fish (not specified)) (OECD 305)
------------------------------------	--

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques :

· Remarque : Nocif pour les poissons.

· Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

CE ₂₀ -Toxicité sur les bactéries	3,3 mg/l (boue activée) (OECD 209)
CE ₅₀ -Toxicité sur les bactéries	0,4 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>) (Noack, BPZ5991)

· Autres indications écologiques :

· Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :
contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Aucune disposition sur les eaux usées.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance

(suite de la page 8)

- **Code déchet :**
Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--------------------|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | |
| · ADR | |
| · Quantités limitées (LQ) | - |
| · Quantités exceptées (EQ) | NON SOUMIS À L'ADR |
| · Catégorie de transport | - |
| · Code de restriction en tunnels | - |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS08
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dilaurate de dibutylétain
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- **Mentions de danger**
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance

(suite de la page 9)

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
Wasser	50 - 100
III	25 - 50
NK	≤0,2

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

TRGS 401 "Risks resulting from skin contact - identification, assessment, measures"

TRGS 500: "precautions: minimum standards"

TRGS 600 "Substitution"

TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R60 Peut altérer la fertilité.

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R68 Possibilité d'effets irréversibles.

· **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.04.2015

Révision: 30.04.2015

Nom du produit Demoulant f. Polyéther-PUR, haute brillance

(suite de la page 10)

· **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
ISO: International Organisation for Standardisation
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
bw: bodyweight
Langz., Langzeit: chronic exposure,
akut: acute (exposure)
lokal: local effects
system., systemisch: systemic effects
PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet
LC₅₀: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing
LD₅₀: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing
LD₀: lethal concentration for 0 percent
LD₀: lethal dose for 0 percent
nb / n.b. : not determined
theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxygen demand
AOX: adsorbable organically bound halogens
TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)
Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)
Langz., Langzeit: Long-term exposure
akut: Acute / short-term exposure
systemisch: systemic
lokal: local
n.a.: non applicable
(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published
Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water
n.v.: not available
Susp.: suspension
H: le produit est résorbant par la peau
Algantoxizität: toxicity for algae
Bakterientoxizität: toxicity for bacteria
Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia
Fischttoxizität: toxicity for fishes
DOC: dissolved organic carbon
Halbwertszeit: half-life
DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization
EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)
OECD: OCDE Ligne directrice
dry weight, dry matter = matière sèche
pos. : positif
neg. : négatif
inh., inhal. : par inhalation
NOEC (No Observed Effect Concentration),
NOEL (No Observed Effect Level),
NOAEL (No Observed Adverse Effect Level): dose sans effet toxique observable.
NOELR (no-observed-effect-loading rate)
ATE (Acute Toxicity Estimates)
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Muta. 2: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 2
Repr. 1A: Reproductive toxicity, Hazard Category 1A
STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3
· **Sources.** <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>
· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**